



Fenêtre de cuisine mal concue!

Par **risjelfan**, le **10/06/2014** à **11:47**

Bonjour.
Je suis nouveau sur le forum et je remercie par avance tout ceux qui prendrons le temps de me lire et de me conseiller.
Je résume la situation, nous faisons construire notre maison par un constructeur ccmi. Nous sommes à la fin du chantier, la livraison devant se faire dans une dizaine de jour. Depuis le début c'est tout sauf une partie de plaisir mais pas de problème majeur jusqu'à peu.
Nous avons remarqué récemment que la maçonnerie est très mal faite (joint de différente épaisseur, ciment sur les briques que nous ne pourrons jamais ravoir...) et le plus gros problème est venu du cuisiniste. En effet, lors de sa prise de côte pour la commande, il nous a fait remarqué que la cuisine ne pourra pas être posé à cause de la fenêtre. Celle ci se trouve à 80cm du sol alors qu'un plan de travail est à 91cm minimum!
Le constructeur trouve comme seule réponse que le plan à été signé et que nous sommes du coup en tort! Dois t-on être architecte pour faire construire?! De plus on nous avait prévu une date de livraison (par oral) pour la dernière quinzaine de mai. Avec le retard nous arrivons à la fin de notre bail de location et sommes donc dans l'urgence. Ce matin le directeur du constructeur nous menace de faire une fermeture officielle de chantier et que de toute façon avec un procès nous serions en tort à cause du plan signé.
Qu'en est-il réellement?
D'avance merci.